

Pour la CPV SUN 40

LUXEL

47 rue J.A. Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60
Fax : 04 67 73 24 30

Résumé non technique du rapport d'Étude d'Impact Projet de parc photovoltaïque

Commune de Chamblet

Lieu-dit « Les Marais »



**Étude d'Impact sur l'Environnement
Commune de Chamblet
Lieu-dit "Les Marais"**

Résumé non technique

Le résumé non technique, ici présenté, synthétise l'ensemble du document et réunit les constatations, propositions et conclusions présentées dans l'Etude d'Impact. Il propose ainsi au plus grand nombre un accès facilité à ces informations parfois techniques. La démarche de l'étude d'impact est fondée sur la prise en compte du contexte local dans le domaine écologique, socio-économique et paysager. Elle s'appuie ainsi sur des investigations de naturalistes, paysagistes et de généralistes de l'Environnement. Après avoir établi un diagnostic du site et de ses abords, sont analysées les incidences potentielles du projet et sont proposées les mesures correctives au projet ou de réduction d'impact.

A. Description du projet

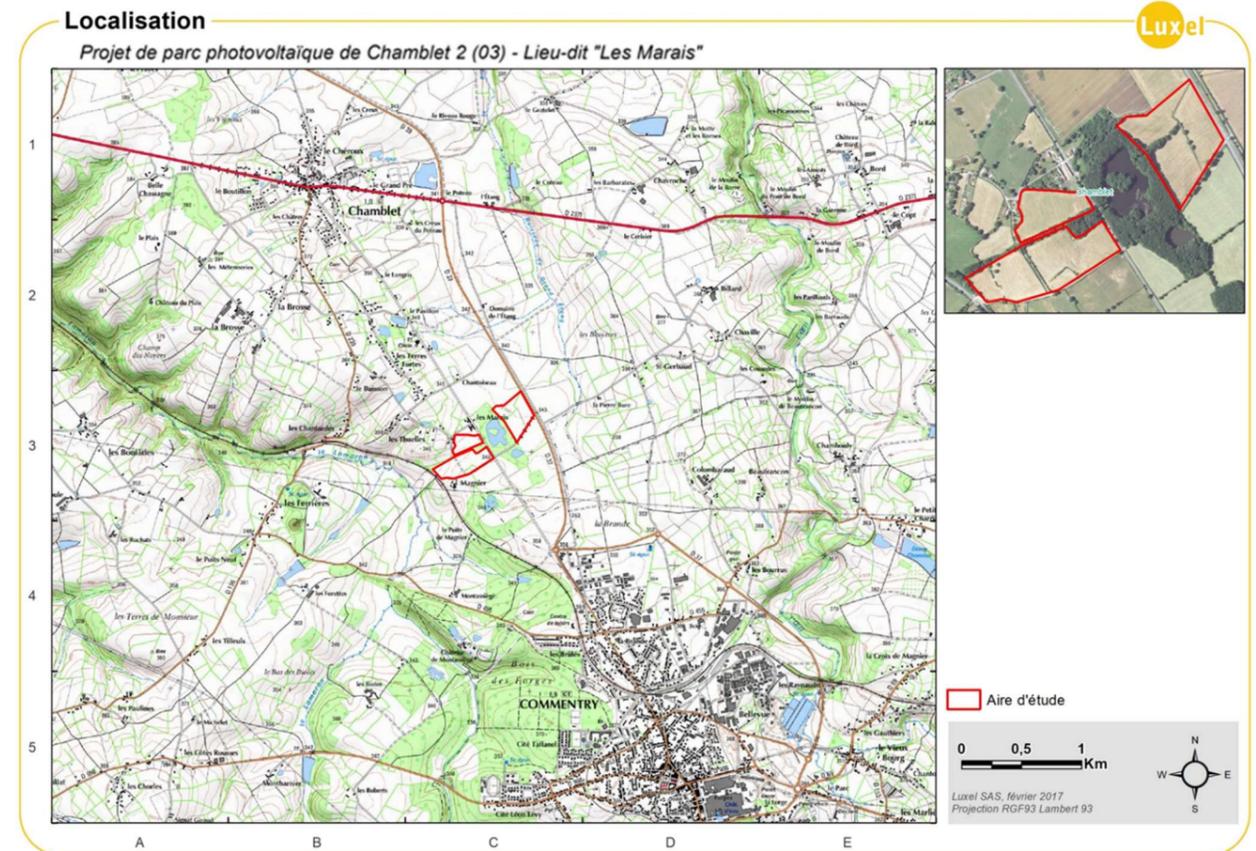
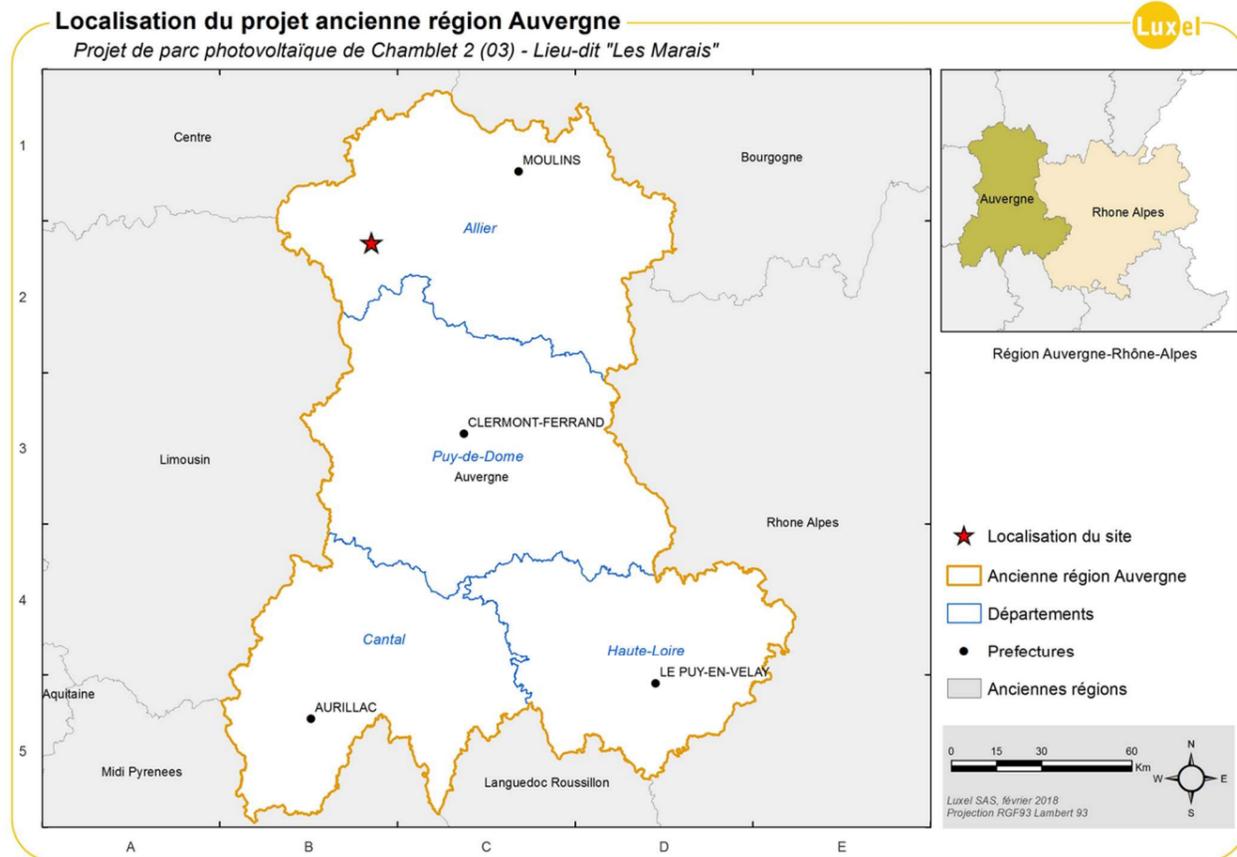
a) Localisation

Le site du projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol est localisé sur la commune de Chamblet, dans le département de l'Allier (03). Le projet se situe au niveau du lieu-dit « Les Marais » au sud-ouest de la commune.

Le site correspond à une zone spécifique réservée aux espaces verts et ouvrages techniques nécessaire au fonctionnement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Magnier.

Il se situe dans les sections cadastrales :

- YA sur la parcelle 5
- A sur les parcelles 373, 374, 346, 347, 371.



b) Caractéristiques du projet

► Les rangées de modules photovoltaïques

Le projet d'une surface clôturée d'environ 15,4 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 14,7 MWc. Il utilise environ 33 840 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées plein sud et inclinées entre 15° et 25° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des pieux battus dans le sol. La hauteur des tables sera limitée à environ 2,4 mètres et les rangées de modules sont espacées d'environ 2 mètres. La surface du sol couverte par les panneaux est d'environ 6,9 hectares, soit environ 45 % de l'emprise clôturée.

► Les locaux techniques

Le parc photovoltaïque est équipé de 8 postes de transformation qui permettent l'élévation de la tension. Les onduleurs, permettant le passage en courant alternatif, seront de type décentralisé, fixés à l'arrière des tables et répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont disposés sur le site de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance. Les postes de transformation sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site.

Un seul poste de livraison sera installé à l'entrée Est du parc, en limite de clôture afin de permettre à Enedis d'y accéder depuis l'extérieur. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est de 88 m².

► **Accès au site et configuration de la voirie à l'intérieur du parc**

L'accès au site pourra se faire depuis la RD37 puis la route de Commentry (via le giratoire de la Brande). Les différentes parcelles seront ensuite accessibles via plusieurs axes : chemin de Magnier, voie communale « Cité des Marais » et rue de la Fontaine.

A l'intérieur du site, une plateforme de déchargement sera aménagée au niveau de l'entrée Est du site. Une voirie principale desservira les postes de transformation. Une bande de 4 mètres de large sera laissée libre entre la clôture et les tables, afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

► **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et un système de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

► **Raccordement électrique**

Des câbles enterrés relieront les postes de transformation jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. Celui-ci sera raccordé au poste-source de Commentry (à environ 3,5 km) par le biais d'un réseau moyenne tension enterré.

► **La construction**

L'ensemble des phases de préparation du site, de montage des structures et de raccordement durera environ 4 mois.

► **Le démantèlement**

Un état des lieux sous contrôle d'huissier sera réalisé avant la construction du parc photovoltaïque, ainsi qu'après le démantèlement. Cela permet d'entériner sans contestation possible, la restitution du site dans son état initial, comme mentionné au contrat de bail. A la fin de la durée de vie de la centrale (30 ans en moyenne), l'ensemble des composants du parc sera démonté. Ils font l'objet d'un premier tri sélectif sur site (mise en place de bennes) selon les matériaux de composition, et sont acheminés vers les centres de récupération ou retraitement les plus proches. Dans chaque cas, les traitements seront à minima effectués en conformité avec les réglementations en vigueur au jour du démantèlement.

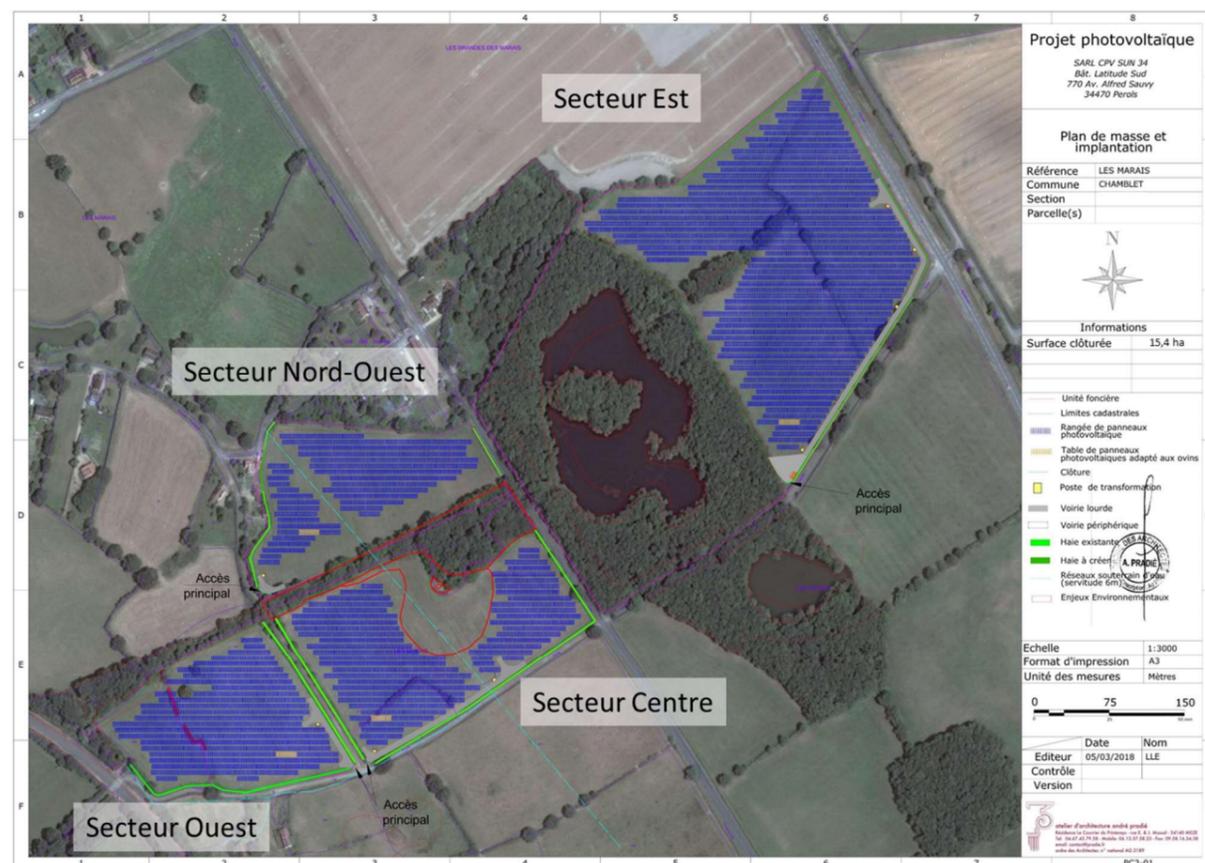
► **Entretien en phase exploitation**

En phase d'exploitation, l'entretien de l'installation consistera essentiellement à entretenir la végétation et à vérifier périodiquement les équipements électriques. La télégestion du parc sera assurée par LUXEL depuis le centre d'exploitation de Pérols (Hérault).

c) **Projet d'implantation**

Le plan de masse ci-après illustre l'implantation du parc photovoltaïque défini sur la base du projet d'aménagement. Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Chamblet 2			
Surface clôturée	Total : Environ 15,4 ha Secteur Est : 6,7 ha Secteur Centre : 3,7 ha Secteur Ouest : 2,5 ha Secteur Nord-ouest : 2,5 ha	Nombre de locaux	- 1 poste de livraison (secteur Est) - 8 locaux de transformation Secteur Est : 4 Secteur Centre : 2 Secteur Ouest : 1 Secteur Nord-ouest : 1
Nombre de modules	Total : Environ 33 840 Secteur Est : 16 560 Secteur Centre : 7 000 Secteur Ouest : 6 000 Secteur Nord-ouest : 4 280	Surface des locaux techniques	Total : Environ 88 m² Secteur Est : 52,7 m² Secteur Centre : 17,7 m² Secteur Ouest : 8,8 m² Secteur Nord-ouest : 8,8 m²
Puissance unitaire des modules envisagés	435 Wc	Clôture	Total : Environ 3 334 ml Secteur Est : 1 128 ml Secteur Centre : 864 ml Secteur Ouest : 641 ml Secteur Nord-ouest : 701 ml
Puissance installée	Total : Environ 14,7 MWc Secteur Est : 7,2 MWc Secteur Centre : 3 MWc Secteur Ouest : 2,6 MWc Secteur Nord-ouest : 1,9 MWc	Zone de déchargement	Environ 656 m² (secteur Est)
Surface couverte par les modules	Total : Environ 6,9 ha Secteur Est : 3,4 ha Secteur Centre : 1,4 ha Secteur Ouest : 1,2 ha Secteur Nord-ouest : 0,9 ha	Linéaire de voirie	Total : Environ 676 ml de voirie lourde Secteur Est : 334 ml Secteur Centre : 205 ml Secteur Ouest : 102 ml Secteur Nord-ouest : 35 ml Total : Environ 2 535 ml de piste périphérique Secteur Est : 720 ml Secteur Centre : 646 ml Secteur Ouest : 534 ml Secteur Nord-ouest : 635 ml



B. L'état initial de l'environnement

a) Le milieu physique

► La topographie

Le site se positionne sur des terrains présentant une pente moyenne inférieure à 5 %, aucun accident topographique n'interdit la réalisation du projet.

► Climat

Le climat de Chamblet présente des températures moyennes annuelles d'environ 10,4°C, avec une amplitude thermique importante (influence continentale) : étés chauds et hivers froids. Avec une hauteur médiane des précipitations annuelles d'environ 800 mm, le secteur d'étude est assez arrosé.

Le gisement solaire sur la commune de Chamblet est compris entre 1 150 et 1 200 KWh/KWc/an, ce qui correspond à des valeurs satisfaisantes.

► Géologie

L'aire d'étude se situe au droit de plusieurs couches géologiques : Sables argileux et "Terrain houiller" correspondant à des schistes, grès et conglomérat avec charbon. La nature du sol est compatible avec l'implantation d'un parc solaire.



Vues générales de l'intérieur du site

► Contexte hydraulique et hydrogéologique

Le réseau hydrographique est peu développé à proximité du projet. Un plan d'eau se situe à proximité immédiate du site. Le cours d'eau le plus proche (Le Lamaron) se situe à environ 250 m à l'ouest de la zone d'étude.

La majorité des eaux de pluies s'infiltrent directement dans le sol. Une minorité ruisselle selon différents axes en fonction du sens des pentes hétérogènes sur le site.

Plusieurs zones humides, principalement alimentée par les précipitations, sont présentes à proximité et au droit de l'aire d'étude.

b) Le milieu humain et le cadre de vie

► Population et démographie

Chamblet compte 1 112 habitants au 1er janvier 2017, pour une densité de 54,2 habitants/km². L'évolution démographique de la commune est contrastée mais semble se stabiliser depuis 2009. L'habitat de Chamblet est majoritairement constitué de maisons individuelles (95,4 %).

Une trentaine de maisons sont présentes dans un rayon de 500 m autour de l'aire d'étude, principalement au nord-ouest. Elles sont situées le long de la rue de la Fontaine et de la rue des Thuelles.

► Activités économiques et emploi

En 2014, Chamblet comptait plus de 66,5 % d'actifs ayant un emploi, 6 % de chômeurs, et accueillait environ 41 entreprises.

Aucune activité commerciale ou industrielle n'est présente dans un rayon de 500 m autour de l'aire d'étude. Celle-ci est entourée de parcelles agricoles et est actuellement exploitées pour du fauchage et du pâturage bovin via une convention d'occupation précaire d'avril à avril révocable tous les ans.

► Risques naturels et technologiques

La commune de Chamblet n'est pas concernée par le risque inondation ou mouvement de terrain. Elle fait en revanche partie des communes concernées par le risque industriel majeur en raison de la présence de la société Adisseo sur la commune de Commentry. Chamblet n'est cependant pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt).

Le site du projet n'est pas concerné par l'aléa Transport de Matières Dangereuses (TMD). Plusieurs puits se situent à proximité immédiate de l'aire d'étude mais cette dernière n'est pas concernée par un risque minier.

► Energie et qualité de l'air

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, le solaire ne représente que 2 % du parc de production d'énergie (contre 5 % à l'échelle nationale). Le projet de parc solaire de Chamblet 2 s'inscrit dans l'objectif de la région de raccorder un total de 4 600 MW d'énergies renouvelables (éolien et solaire) à l'horizon 2020.

En 2016, tous les polluants mesurés dans l'Allier présentent des concentrations inférieures aux valeurs réglementaires à l'exception des abords de la N7 (dépassement relatif au dioxyde d'azote). Globalement, les niveaux des différents polluants ont diminué en 2016.

► Ambiance sonore et lumineuse

L'environnement sonore au droit du site est principalement caractérisé par le bruit de la circulation sur les différents axes routiers longeant le site.

Il n'y a pas de source d'éclairage nocturne sur le site. Seuls les phares des véhicules circulant sur les axes alentours sont susceptibles d'éclairer faiblement le site.

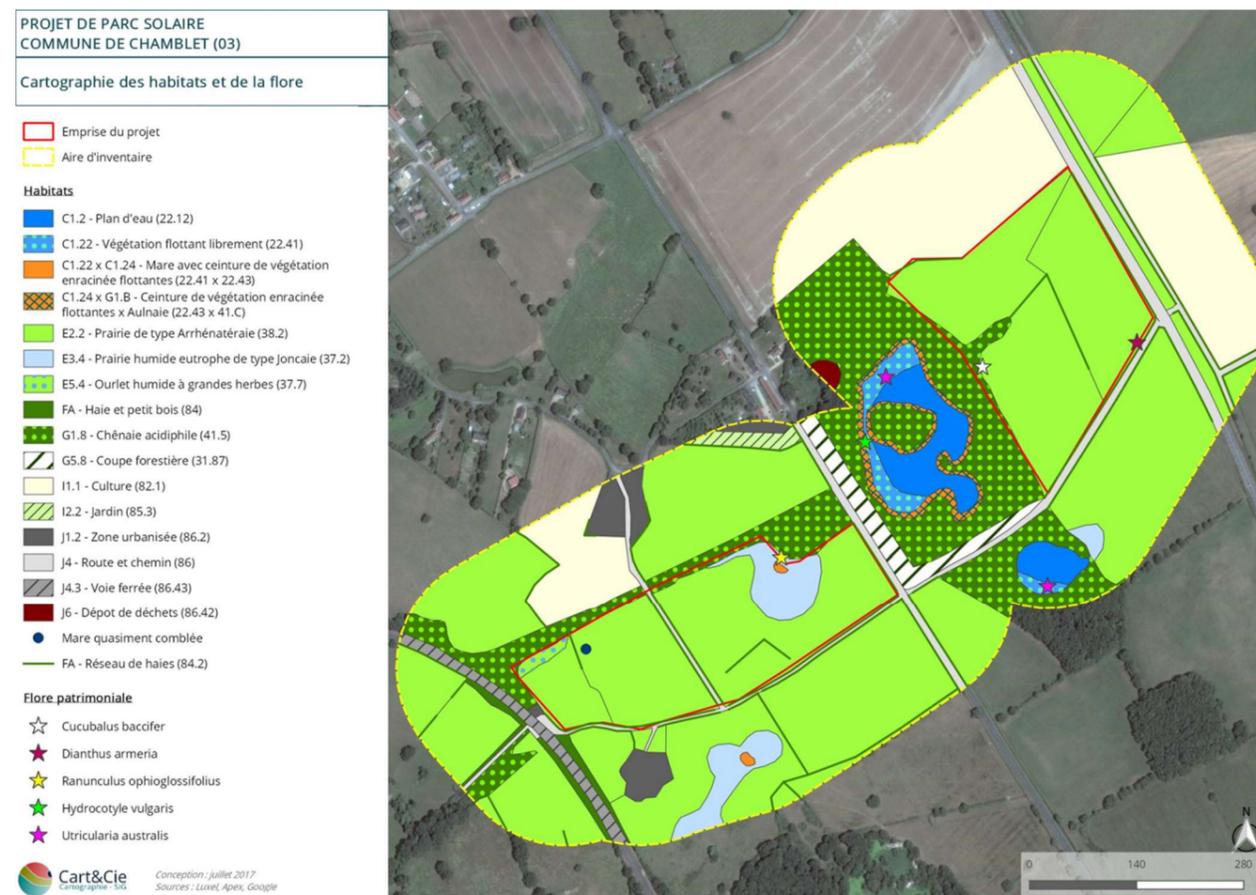
c) Diagnostic des milieux naturels

► Espaces naturels d'intérêt

Aucun zonage écologique réglementaire ou d'inventaire ne se situe au droit du projet. Une ZNIEFF type II est présente à environ 500 m à l'ouest de l'aire d'étude : « Vallée du Cher ». On note également la présence d'un site Natura 2000 et de 7 ZNIEFF type II dans un rayon de 3 à 10 km autour du projet.

L'aire d'étude est principalement constituée de prairies type arrhénathéraie présentant un enjeu faible à modéré ainsi que d'un réseau de haies présentant un enjeu modéré. Plusieurs zones humides présentant un enjeu modéré à fort sont présentes au droit du site et à proximité immédiate (Prairies humides de type joncaies, ceintures de végétation enracinée flottante, mare, ourlet humide à grandes herbes). Les boisements (chênaie acidiphile) présent en bordure de parcelles présentent un enjeu fort.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent au droit du site.



► La Flore

L'inventaire de la flore a révélé plus d'une centaine d'espèces dont 3 sont protégées : l'Œillet arméria (présente dans une haie périphérique sous la forme d'un seul pied), la Cucubale à baies (présente dans une haie périphérique en lisière forestière sous la forme d'un seul pied), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (présente aux abords de la mare sous la forme d'une dizaine de pieds).

Les deux premières espèces présentent un enjeu modéré. La Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, observée en dehors de la zone d'implantation du projet, présente un enjeu fort.

► La Faune

Les espèces patrimoniales recensées sont les suivantes.

- Avifaune – 2 espèces patrimoniales possèdent un statut de reproduction : le Chardonneret élégant et la Pie-grièche écorcheur. On note également la présence du Pic mar dans les boisements alentours mais pas au sein du projet.
- Mammifères (hors chiroptères) – 1 espèce protégée : l'Ecureuil roux ;
- Chiroptères – Les 4 espèces recensées sont toutes protégées et 3 sont d'intérêt communautaire : Grand murin, Grand Rhinolophe et Barbastelle d'Europe ;
- Amphibiens – 6 espèces protégées : Salamandre tachetée, Rainette verte, Grenouille agile, Triton palmé, Alyte accoucheur, Crapaud commun/épineux, Grenouille rousse.

Aucun reptile n'a été observé au sein de l'aire d'inventaires.



d) Le paysage

► **Les éléments patrimoniaux**

La commune de Chamblet ne compte aucun monument inscrit ou classé dans l'inventaire général du patrimoine culturel. Les monuments les plus proches sont situés à plus de 3 km sur la commune voisine de Doyet. Le site du projet est en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine et aucune visibilité n'est constatée entre ces monuments et le site.

► **Le contexte paysager**

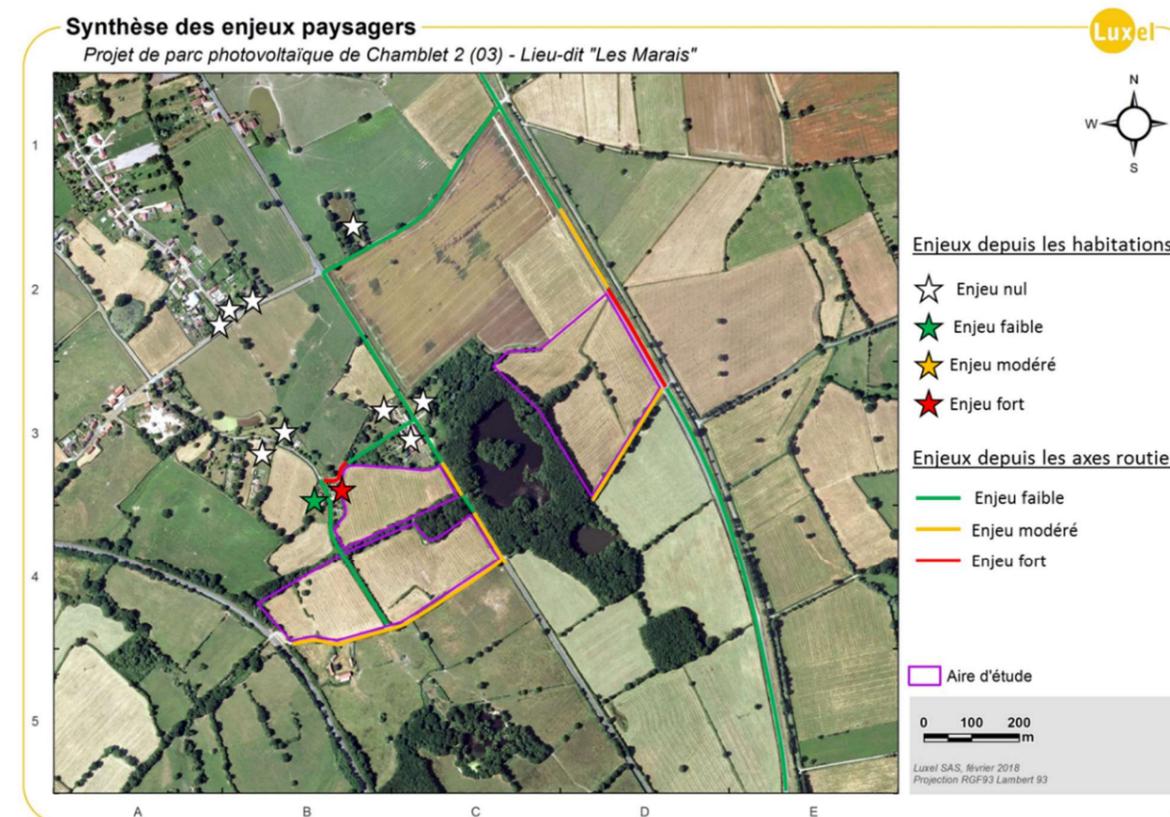
L'aire d'étude est située à proximité de la limite sud-ouest de Chamblet. Elle est entourée de plusieurs axes routiers (RD37, route de Commentry, chemin de Magnier et rue de la Fontaine) ainsi que d'une ligne de chemin de fer à l'ouest. Des habitations sont situées à l'ouest de la route de Commentry, principalement au nord-ouest de l'aire d'étude.

La chenaie séparant la partie est des parties ouest de l'aire d'étude constitue un élément paysager remarquable puisqu'il marque une coupure empêchant toute visibilité entre l'est et l'ouest. Les parcelles du projet et aux alentours présentent les caractéristiques typiques du paysage du bocage bourbonnais marqué par les haies délimitant les différents espaces.

► **Analyse paysagère autour du projet**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet correspondent à une prairie de fauche. Les nombreuses haies présentes en bordure de parcelles constituent des éléments paysagers typiques du paysage du bocage bourbonnais. Elles constituent, avec les zones de boisements, des masques visuels naturels permettant de limiter la visibilité sur l'aire d'étude.

Le site est cependant partiellement visible depuis plusieurs axes routiers mais cette visibilité reste fugace. Une partie du site est également visible depuis une habitation au nord-ouest. Une visibilité lointaine a été relevée depuis le lieu-dit « Les Bruyères » à l'est.



C. Les raisons du choix du projet

Afin de définir le site le plus adapté à un parc photovoltaïque au sol, les études préalables ont consisté en une étude multicritère mêlant contraintes environnementales, techniques et réglementaires.

a) Le choix du site

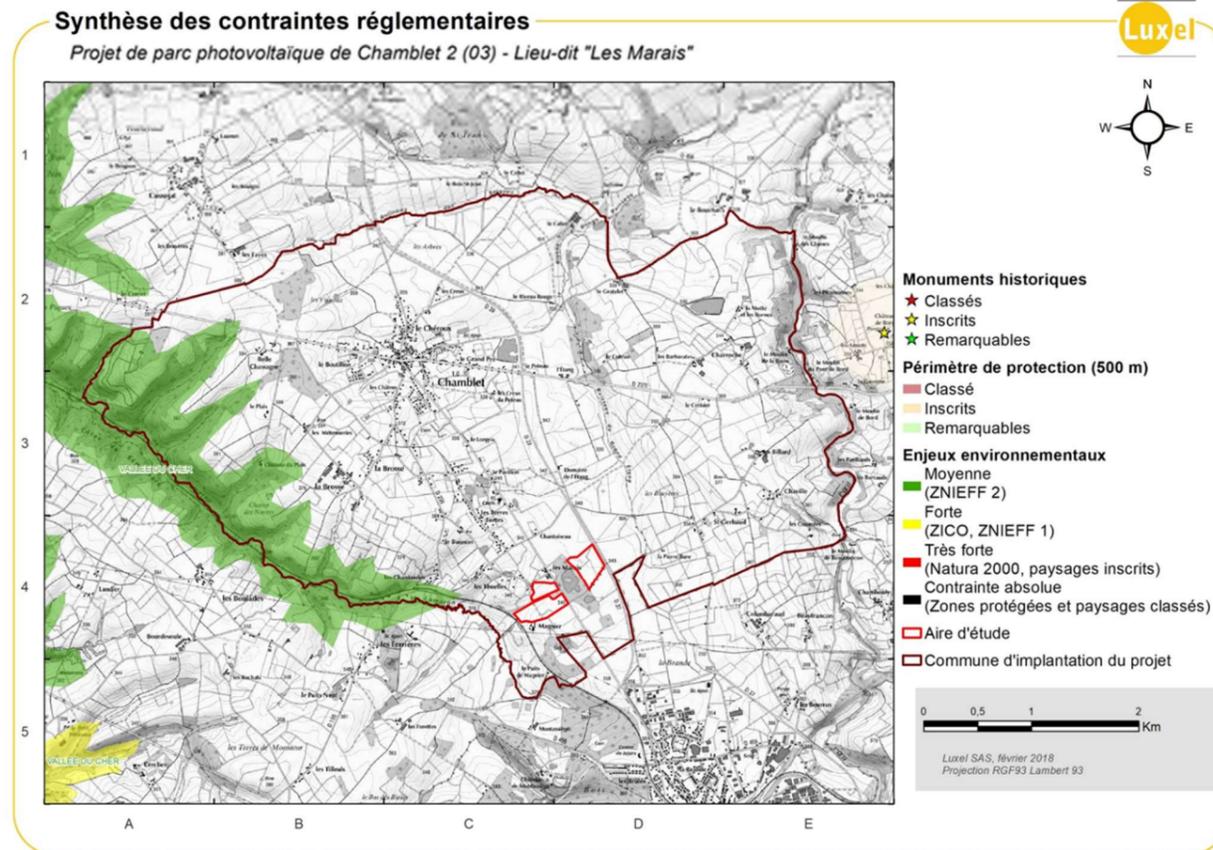
Le site a été retenu en fonction du bassin de raccordement et de l'utilisation de l'espace au titre du droit de l'urbanisme.

Conclusions de l'étude CER par thématique	
Localisation géographique	Gisement solaire valorisable.
Politiques en vigueur	SRCAE Auvergne : objectif de production des énergies renouvelables équivalente à 30% de la consommation énergétique finale en 2020 PCET Allier : objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les spécificités des ressources locales SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : objectif de lutter contre le changement climatique et économiser les ressources
Raccordement	Bassins de vie et possibilité de raccordement favorable. Poste de Commentry à 3,5 km
Environnement et patrimoine culturel	En dehors de tout zonage écologique réglementaire. Site situé en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques.

Conclusions de l'étude CER par thématique	
Agriculture	Site actuellement utilisée pour l'agriculture (fauchage et pâturage bovin) via une convention d'occupation précaire
Urbanisme et occupation des sols	Site actuellement classé en zone naturelle Nz et faisant partie de l'emprise globale de la ZAC de Magnier avec pour objectif l'implantation d'activités économiques et industrielles – Modification simplifiée du PLU en cours Aucune servitude inscrite au PLU Parc solaire correspondant à une installation assurant un service d'intérêt général
Risques naturels	Commune non couverte par un PPRN

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

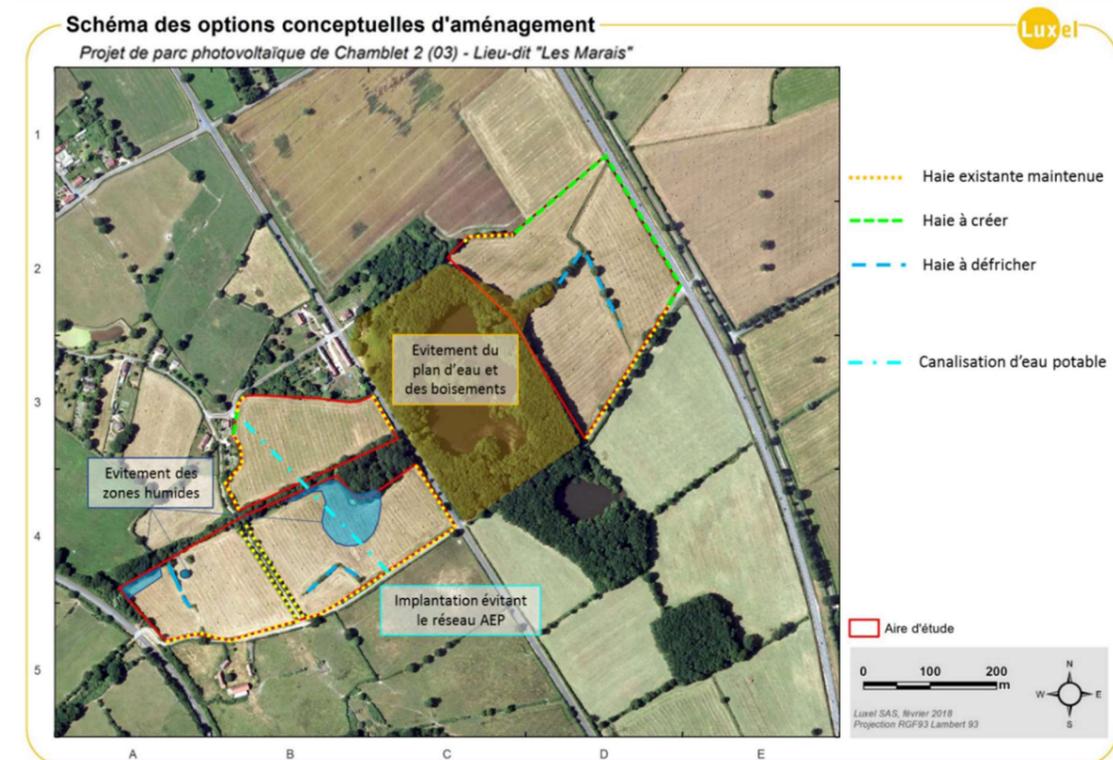
Thématique	État initial	Option conceptuelle
Milieu naturel	Enjeu fort pour les zones de boisements Enjeu modéré à fort pour les milieux aquatiques et humides Enjeu modéré à fort pour les haies et arbres isolés Enjeu faible à modéré sur la zone de prairie	Evitement des boisements et des milieux humides et aquatiques Défrichage des haies et arbres isolés présents sur la prairie Création d'une haie à l'est et au nord-ouest Maintien et renforcement des haies existantes en bordure de parcelles
Contexte paysager	Visibilité depuis une habitation et depuis les axes routiers longeant le site	Maintien et renforcement des masques visuels naturels existants en bordure de parcelles Création de haies sur les secteurs Est et Nord-Ouest
Milieu humain	Servitude de passage du réseau d'eau potable Existence d'un usage agricole sur l'aire d'étude (fauchage et pâturage bovin)	Evitement du réseau et respect d'une bande inconstructible de 3 m de part et d'autre Maintien d'une activité agricole par création d'une zone dédiée au pâturage ovin permettant de soutenir un éleveur local
Accès au site	Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions	Utilisation des accès existants Pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site



b) Adaptation de l'aménagement intérieur du site

A l'issue de la finalisation de l'état initial sur l'environnement, l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement. Ainsi :

- La chênaie ainsi que les milieux aquatiques et humides associés présents à l'ouest de la parcelle cadastrée YA 5 sont exclus de l'aire d'implantation et sont totalement évités ;
- Les zones humides présentes au droit de l'aire d'étude (prairie humide eutrophe de type joncaie, ourlet humide à grandes herbes, mare avec ceinture de végétation enracinée flottante, mare quasiment comblée) sont exclues de l'aire d'implantation et sont totalement évités ;
- Les haies existantes présentes en bordure de parcelles sont maintenues et renforcées afin de favoriser l'intégration paysagère mais également de maintenir les corridors écologiques du site ;
- Des haies sont créées sur les secteurs Est et Nord-Ouest pour favoriser l'intégration paysagère ;
- La présence de réseau au droit du site est prise en compte avec le respect d'une servitude de 3 m de part et d'autre de leur tracé où aucun panneau photovoltaïque ne sera implanté ;



D. Impacts du projet et mesures associées

Le tableau suivant résume les impacts du projet et les mesures associées.

Impact potentiel sur l'environnement																								
Légende – lecture du tableau		Impacts				Mesures																		
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : T = Temporaire – P = Permanent - Niveau : F : fort, m : moyen, f : faible, 0 : nul				- Coût : CC = dépenses inclus dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Type : Prév = Préventive – Am = Aménagement – Cur = Curative - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration																		
Thème	Phase	Type	Durée	Impact initial						Mesures associées	Coût des mesures	Type	Objectif	Impact résiduel										
				F	m	f	0	f	m					F	F	m	f	0	f	m	F			
MILIEU PHYSIQUE																								
Climat, air et énergie	C	Pollution par les engins de chantier	T							-														
	E	Changements climatiques locaux – Fonction d'équilibre climatique locale des surfaces	P							-														
	E	Changements climatiques locaux - Formation d'ilots thermiques	P							-														
	E	Economie de gaz à effet de serre – Effet sur les ressources énergétiques	P																					
Topographie et géologie	C	Nivellement des talus	T							-														
	C	Tassement du sol lié aux engins	T							✓ Voirie spécifique pour les engins lourds ✓ Installation de la base de vie sur la plateforme de déchargement à l'entrée du site	CC	Prév	R											
	C	Déplacement de terre et aménagement des voiries	P							✓ Structures adaptables aux irrégularités du relief ✓ Préservation et réutilisation sur site de toute la terre déplacée pour la mise en place des locaux techniques	CC	Am	E											
	E	Plateforme de déchargement et voiries : utilisation du sol existant	P							-														
	C	Impact quantitatif – modification des conditions de ruissellement (terrassment, modification du couvert végétal)	T							✓ Préservation de la topographie d'origine, le sens des écoulements sera maintenu ✓ Conservation des zones végétalisées (boisements et haies) sur le pourtour du projet	CC	Prév	E											
Hydrologie	E	Impact quantitatif – imperméabilisation limitée (2,6 % de la surface du site), écoulements non modifiés à l'échelle de la parcelle	P							✓ Non jonction des modules et des structures ✓ Préservation de la topographie d'origine ✓ Maintien et favorisation d'une végétation herbacée ✓ Ancrage sur pieux battus réduisant la surface imperméabilisée ✓ Conservation des zones végétalisées (boisements et haies) sur le pourtour du projet	CC	Prév	R											
	E	Evacuation des eaux de ruissellement : non modifiée à l'échelle de la parcelle	P							-														
	C et E	Impact qualitatif – pollution accidentelle	T							✓ Aucun stock ou déversement de produits polluants ✓ Interdiction de nettoyage des engins sur site	CC	Prév	E											
										✓ Inspection régulière des véhicules ✓ Veille périodique et régulière du site	CC	Prév	R											

Impact potentiel sur l'environnement													
Légende – lecture du tableau		Impacts			Mesures								
		- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : Ⓣ = Temporaire – Ⓟ = Permanent - Niveau : F : fort, m : moyen, f : faible, 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Type : Prév = Préventive – Am = Aménagement – Cur = Curative - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration								
Thème	Phase	Type	Durée	Impact initial			Mesures associées	Coût des mesures	Type	Objectif	Impact résiduel		
				F	m	f					0	f	m
							✓ Kits de dépollution sur le site ✓ Pompage et évacuation des effluents vers un centre de traitement en cas de pollution	300 € / kit	Cur	C			
	E	Impact qualitatif – pollution chronique ou saisonnière	Ⓣ			△	✓ Pas de produits potentiellement polluants stockés sur le site ✓ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires	-	Prév	E			△
							✓ Locaux techniques équipés d'un bac de rétention étanche	CC	Am	R			
MILIEU HUMAIN													
Contexte socio-économique	C et E	Effet sur le fonctionnement économique local	Ⓣ			▲	✓ Opérations de génie civil et d'entretien des espaces verts préférentiellement sous-traités localement	CC	Am	A			▲
	E	Approvisionnement local en énergie	Ⓟ			▲	-						▲
	E	Effet sur le logement existant et la construction neuve	Ⓟ			△	-						△
	E	Effet sur l'activité agricole : incompatibilité entre l'activité actuelle et le projet	Ⓟ			▲	✓ Développement d'un élevage ovin : soutien à une exploitation agricole locale par la mise à disposition de surfaces supplémentaires pour le pâturage	4 500 €	Am	C			
Cadre de vie	C	Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses en phase chantier : plusieurs habitations à proximité immédiate concernées	Ⓣ	▲			✓ Information des riverains : affichage et signalisation ✓ En cas de période sèche, dispositifs de limitation de l'envol de poussières : bâchage camions, arrosage	CC 100 €/jour	Prév Cur	R E			▲
	E	Champs électriques et électromagnétiques	Ⓟ			△	-						△
	E	Nuisances sonores	Ⓟ			▲	-						▲
	C	Augmentation de la circulation et état des routes	Ⓣ			▲	✓ Information : affichage en mairie et signalisation routière	CC	Prév	R			▲
	E	Accès et circulation à proximité du site - Circulation engendrée par l'entretien du parc	Ⓟ			△	-						△
	E	Circulation sur axes routiers longeant le site - éblouissement aux abords du parc et effet de surprise	Ⓟ			▲	✓ Maintien et renforcement de la haie en bordure du site, le long de la route de Commentry ✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)	CC 5 800 €	Am Am	E R			△

Impact potentiel sur l'environnement																
Légende – lecture du tableau			Impacts				Mesures									
			- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : Ⓣ = Temporaire – Ⓟ = Permanent - Niveau : F : fort, m : moyen, f : faible, 0 : nul				- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Type : Prév = Préventive – Am = Aménagement – Cur = Curative - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration									
Thème	Phase	Type	Durée	Impact initial				Mesures associées	Coût des mesures	Type	Objectif	Impact résiduel				
				F	m	f	0					f	m	F	F	m
Patrimoine et archéologie	C	Effet sur le patrimoine et les zones archéologiques : découverte fortuite potentielle	Ⓟ	▲				✓ En cas de découverte fortuite, déclaration au service régional archéologique				△				
Documents de planification	E	Compatibilité avec le SCoT	Ⓟ				△	-				△				
	E	Compatibilité avec le PLU	Ⓟ	▲				✓ Modification simplifiée du PLU en cours				△				
	E	Servitude liée au passage de la canalisation d'eau	Ⓟ	▲				✓ Pas d'implantation de panneaux photovoltaïques au droit des réseaux ✓ Respect d'une bande inconstructible de 3 m de part et d'autre des réseaux	CC	Am	E	△				
	E	Compatibilité avec le SDAGE	Ⓟ				△	-				△				
Risques naturels et technologiques	E	Risques d'inondation : terrain hors zone inondable	Ⓟ				△	-				△				
	E	Risque incendie subi	Ⓟ	▲				✓ Conformité des installations électriques avec la réglementation et les recommandations du SDIS ✓ Organes de coupure ✓ Signalisation et affichage de sécurité ✓ Aménagement du site permettant l'accès des véhicules de secours : largeur des pistes suffisantes, portail, aire de retournement	CC	Am	R	▲				
Organisation et gestion du chantier	C	Bruit vis-à-vis des travailleurs	Ⓣ	▲				✓ Port de protection auditive pour les opérateurs de chantier	CC	Prév	R	▲				
	C	Occupation des sols	Ⓣ	▲				-				▲				
	C	Gestion des déchets	Ⓣ	▲				✓ Mise en place du tri sélectif et évacuation vers des centres de valorisation	CC	Prév	R	▲				

Impact potentiel sur l'environnement													
Légende – lecture du tableau			Impacts			Mesures							
			- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : T = Temporaire – P = Permanent - Niveau : F : fort, m : moyen, f : faible, 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Type : Prév = Préventive – Am = Aménagement – Cur = Curative - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration							
Thème	Phase	Type	Durée	Impact initial			Mesures associées	Coût des mesures	Type	Objectif	Impact résiduel		
				F	m	f					0	f	m
Raccordement	C	Raccordements pour les besoins du chantier	T			△	-					△	
	C	Raccordement d'électricité au réseau de distribution	T		▲		-					▲	
	E		P			△	✓ Enfouissement des lignes de raccordement électrique	CC	Am	E		△	
PAYSAGE													
Impacts paysagers	C et E	Impact visuel depuis la RD37	P	▲			✓ Conservation des boisements	CC	Am	E		▲	
	✓ Plantation d'une haie en bordure du site						(5 800 €)	Am	R		▲		
	C et E	Impact visuel depuis la route de Commentry	P	▲			✓ Conservation des boisements	CC	Am	E		▲	
	✓ Maintien et renforcement de la haie située le long de la route de Commentry												
	C et E	Impact visuel depuis les autres axes longeant le site (chemin de Magnier, rue de la Fontaine, voie communale « Cité des Marais », rue des Thuelles)	P			▲	✓ Maintien des haies existantes en bordure du site	CC	Am	E		▲	
	✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)						(5 800 €)	Am	R		▲		
C et E	Impact visuel depuis l'habitation au nord-ouest	P	▲			✓ Maintien des haies existantes à proximité de l'habitation	CC	Am	E		▲		
✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)						(5 800 €)	Am	R					
C et E	Impact visuel depuis les lieux patrimoniaux et les espaces de loisirs	P			△	-						△	
MILIEUX NATURELS													
Zonages naturels	C et E	Impact sur les espaces d'inventaire	P			▲	-					▲	
	C et E	Impact sur les sites Natura 2000	P			▲						▲	
Flore et milieux	C	Dégradation des habitats en phase travaux – terrassement, préparation du sol, circulation des engins, montage des structures	T			▲	✓ Evitement des boisements et des zones humides	CC	Am	E		▲	
							✓ Recréation d'un couvert végétal herbacé	2 000 €	Am	R		▲	
							✓ Circulation des engins limitée aux voiries prévues	CC	Am	R			
	C et E	Suppression – défrichage, aménagement des locaux techniques, des voiries, des structures	P			▲	✓ Maintien des haies existantes en bordure du site	CC	Am	E		▲	
✓ Recréation d'un couvert végétal herbacé	(2 000 €)						Am	R		▲			
✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)	(5 800 €)						Am	C					

Impact potentiel sur l'environnement													
Légende – lecture du tableau			Impacts			Mesures							
			- Phase : C = Construction – E = Exploitation - Durée : ⊕ = Temporaire – ⊕ = Permanent - Niveau : F : fort, m : moyen, f : faible, 0 : nul			- Coût : CC = dépenses incluses dans le coût de construction - Les coûts répétés concernant une même mesure sont entre parenthèses (€). - Type : Prév = Préventive – Am = Aménagement – Cur = Curative - Objectif : E = Evitement – R = Réduction – C = Compensation – A = Amélioration							
Thème	Phase	Type	Durée	Impact initial			Mesures associées	Coût des mesures	Type	Objectif	Impact résiduel		
				F	m	f					0	f	m
Faune	E	Modification des habitats – Couverture du site par les modules, végétalisation du site	⊕	▲			✓ Circulation des engins limitée aux voiries prévues	CC	Am	R	▲		
							✓ Recréation d'un couvert végétal herbacé	(2 000 €)	Am	R			
							✓ Entretien de la végétation par pâturage ovin extensif	3 000 €	Am	R			
							✓ Disposition des modules permettant la végétalisation naturelle : hauteur minimale de 0,8 m, panneaux disjoints	CC	Am	R			
							✓ Emondage des boisements en bordure de parcelles en dehors des périodes sensibles ✓ Gestion des espèces envahissantes	CC	Am	R			
	C	Impacts sur la faune et ses habitats en phase chantier	⊕	▲			✓ Réalisation des travaux lourds en dehors des périodes plus sensibles pour la faune	CC	Prév	R	▲		
							✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)	(5 800 €)	Am	C			
							✓ Cloture adaptée au passage de la faune	CC	Am	R			
							✓ Evitement des boisements et des zones humides ✓ Maintien des haies existantes en bordure du site	CC	Am	E			
	E	Impact direct sur la faune en phase exploitation (effet optique, effarouchement)	⊕				-					△	
E	Impact indirect sur la faune par la modification des habitats en phase d'exploitation	⊕	▲			✓ Maintien des haies existantes en bordure du site	CC	Am	E	▲			
						✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest) ✓ Entretien de la végétation par pâturage ovin extensif	(5 800 €) (3 000 €)	Am Am	C R				
E	Effet sur le fractionnement du milieu et la circulation de la faune	⊕	▲			✓ Clôture adaptée au passage de la petite faune	CC	Am	R	▲			
						✓ Plantation de haies en bordure du site (est, nord-est, sud-est et nord-ouest)	(5 800 €)	Am	C				
LES EFFETS CUMULATIFS													
Impacts cumulés	E	Impacts cumulés avec d'autres projets ayant fait l'objet de l'avis de l'autorité environnementale sur les communes limitrophes	⊕	▲			-				▲		
	E	Impacts cumulés avec les autres projets de parcs photovoltaïques sur le département	⊕			▲	-					▲	

Mesures en faveur du milieu naturel

Projet de parc photovoltaïque de Chamblet 2 (03) - Lieu-dit "Les Marais"

